

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

IFPRA - PÔLE APPRENTISSAGE

LYCÉE JEAN ROSTAND - OFFRANVILLE

02 35 04 64 60

IFPRA - Pôle Apprentissage
2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan
Tel : 02 32 08 96 61
ifpra-apprentissage@ac-normandie.fr
https://ifpra-normandie.fr (Nos formations > Apprentissage)

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - POLE APPRENTISSAGE Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A





# PÔLE APPRENTISSAGE

Lycée Jean Rostand - OFFRANVILLE



AMÉNAGEMENT PAYSAGERS

### PRÉREQUIS, CONDITIONS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- → L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème. L'âge maximum est de 30 ans (29 ans révolus).
- → La formation est accessible à un public en situation de handicap sans limite d'âge.
- → Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation).
- → Afin de vérifier l'accessibilité au diplôme, vous pouvez contacter le pôle apprentissage par mail :

ifpra-apprentissage@ac-normandie.fr ou scanner le QR code



## DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières, le contrat est conclu pour deux ans. 1365 heures, soit 39 semaines réparties sur les deux années, sont programmées au sein de l'établissement de formation. (600 heures en enseignement général).

## POURSUITE D'ÉTUDES

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS.

### MÉTIERS ET OBJECTIFS VISÉS

- Ouvrier paysagiste
- Technicien paysagiste

Le titulaire de ce bac pro travaille dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale ou d'un syndicat intercommunal.

Il participe à la conduite de chantiers paysagers :

- → il prépare, organise et exécute les travaux, utilise et entretient les matériels et les équipements.
- → Il améliore les sols, établit le piquetage, met en place les voies et les réseaux, effectue les plantations, installe l'irrigation, l'éclairage, le mobilier...

Il peut encore entretenir les espaces paysagers :

- → il taille les végétaux, les arbres et les haies, désherbe les sols, les pelouses et les massifs,
- → il suit l'état sanitaire des végétaux et assure leur traitement.

Il est en relation avec les différents partenaires de l'entreprise, les clients et les fournisseurs.

TAUX DE RÉUSSITE À L'EXAMEN : 100 % TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE: 80 % TAUX DE SATISFACTION APPRENTI: 86 %

### **COÛT ET VALIDATION**

Apprenti : prise en charge de la formation. Employeur : le coût est pris en charge par l'OPCO en fonction du niveau de prise en charge établi par France Compétences.

BAC PRO Aménagement Paysagers, diplôme de l'Éducation Nationale en apprentissage. Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.